

# infos LOCATAIRES

Janvier  
2019

www.oph-plainecommunehabitat.fr

plainecommune.habitat @Plaine Co Habitat

## Bien assuré pour plus de tranquillité



Souscrire une assurance multirisques habitation vous protège en cas de sinistre. Vous pouvez être responsable et/ou victime des dommages causés chez vous, chez vos voisins ou dans l'immeuble, même en votre absence. En cas de sinistre, votre assureur prendra en charge, sous certaines conditions, le montant des dommages. **L'assurance habitation est obligatoire** et doit être renouvelée chaque année. À défaut de transmission votre contrat de location peut être résilié. Transmettez dès à présent votre attestation d'assurance à votre gardien ou votre agence.

## PCH, UN MODÈLE D'AVENIR

**J**e tiens à vous présenter, au nom de l'ensemble des équipes de Plaine Commune Habitat, mes meilleurs vœux pour cette année 2019, à vous et à vos proches.

Nous nous mobiliserons pour que cette année soit encore placée sous le signe de **l'amélioration de votre qualité de vie**, et du développement de cet outil indispensable à la population qu'est l'office public HLM du territoire de Plaine Commune.

Pour cela, nous allons maintenir une ambition forte de construction et de



Laurent Russier  
président

réhabilitation des sites de notre patrimoine, et travailler encore

à améliorer la qualité de service rendu aux locataires au quotidien.

Le contexte est difficile, particulièrement à cause des dernières décisions du gouvernement sur le logement social, mais les besoins des habitantes et des habitants exigent de nous d'être mobilisés et ambitieux pour trouver des solutions. Vous pouvez compter sur nous pour tenir cet objectif.



## Plus de choix pour le prélèvement automatique

1, 5, 10 ou 15 du mois vous avez désormais **4 dates au choix pour le prélèvement automatique de votre loyer**. Simple et rapide, le prélèvement automatique vous évite d'y penser chaque mois et réduit les risques de retard. Il s'adapte à vos besoins et peut être suspendu à tout moment sur simple demande.

• **INFO** : auprès de votre agence

# Bien chauffé tout l'hiver

La plupart des logements de l'office sont chauffés par système de **chauffage collectif**. Les systèmes sont réglés pour obtenir une **température de 20°C**, plus ou moins un degré, dans les appartements. En cas de dysfonctionnement, rapprochez-vous de votre gardien, qui établira un diagnostic et, si besoin, fera appel au prestataire de l'office, qui passe une fois par semaine dans chaque résidence. En cas d'urgence (fuite importante, panne totale dans l'immeuble) la demande d'intervention est immédiate.

Dans les immeubles récents ou rénovés récemment, mieux isolés, les besoins en chaleur pour atteindre les 20°C sont réduits. C'est pourquoi les radiateurs **sont souvent tièdes voire froids**, surtout en demi-saison, il ne s'agit pas d'un dysfonctionnement. Certains logements possèdent une **chaudière individuelle gaz** ou un chauffe-bain. Une **visite d'entretien est effectuée chaque**

**année** par le prestataire Confogaz. Elle est obligatoire pour la sécurité des personnes vis-à-vis des émissions de monoxyde de carbone et permet d'éviter certaines pannes. En cas de dysfonctionnement de la chaudière, vérifiez le réglage du thermostat et les piles. Alors, vous pouvez prendre contact directement avec Confogaz. Pour le suivi de l'intervention, vous pouvez vous rapprocher de votre gardien.

■ **QUELQUES CONSEILS : réglez le thermostat sur une température de 20°C dans les pièces de vie ;** chaque degré en plus faisant augmenter la facture d'environ 7%.

■ **QUELQUES BONS GESTES À SUIVRE :** porter des vêtements adaptés à la saison (pull, pantalon, ...), ne pas bloquer la circulation d'air autour des radiateurs, aérer quelques minutes quotidiennement pour faire baisser le taux d'humidité dans l'air.

## Rejoignez nos équipes !



Plaine Commune Habitat recrute :

- Gardien(ne) d'immeuble en CDI et en CDD
- Gestionnaire Locatif et Social en CDD
- Responsable Communication en CDI
- Assistant(e) Juridique en CDD
- Responsable développement ressources humaines en CDI
- Gestionnaire charges et quittancement en CDI
- Technicien Travaux en CDI
- Technicien/Gestionnaire technique CVC en CDI

Pour postuler, adressez votre CV et votre lettre de motivation à [recrutement@plainecommunehabitat.fr](mailto:recrutement@plainecommunehabitat.fr) ou sur le site internet [oph-plainecommunehabitat.fr](http://oph-plainecommunehabitat.fr), rubrique : rejoindre nos équipes.

## EMBELLIR LE QUARTIER



Chantier éducatif à Joliot Curie.

Du 24 octobre au 4 janvier, 5 jeunes résidents de la résidence Joliot Curie à Saint-Denis ont participé à un chantier éducatif organisé par Plaine Commune Habitat, l'association des Anciens de Saint-Denis et l'association de prévention CANAL. Leur mission : embellir leur quartier avec du **mobilier urbain réalisé à partir de matériaux de récupération**.

A l'aide des éducateurs, les jeunes participants ont confectionné et installé 6 portants de poubelles adaptatifs et 3 panneaux de signalisation. Fondée sur une démarche de transmission de savoir-faire, cette initiative a été bien accueillie et a permis de sensibiliser les jeunes à la valorisation et à l'appropriation de leur cadre de vie.



## Le club des locataires recrute

Le club des locataires recrute pour huit mois un **jeune en service civique** pour accompagner son développement. Pour postuler, il faut être âgé de 20 à 25 ans, être motivé, être sensible aux enjeux de l'économie sociale et solidaire et vouloir s'impliquer dans la vie locale.

■ **+ D'INFO :** Contactez le club des locataires au 01 48 13 62 43 ou par mail : [leclubdeslocataires@yahoo.fr](mailto:leclubdeslocataires@yahoo.fr)

## Le tri, encore plus simple !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, Plaine Commune a simplifié les consignes de tri des déchets. Dès maintenant, **tous les emballages intègrent les bacs et les colonnes jaunes**. Sac en plastique, suremballage, pots de yaourt, boîtes à pizza, dosettes de café, ... rejoignent les cartons, les bouteilles en plastique, conserves, canettes, journaux, papiers qui étaient déjà triés.

Alors, en 2019 : on trie !



### LE SAVIEZ-VOUS

- Le tri des déchets du territoire atteint **moins de 30 kg par an et par habitant pour les emballages légers et 25 kg pour le verre.**